

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 12/02/2026

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PELUS Yohann, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny**

Membres excusés : **CHAPUIS Audrey**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 13 - Présents : 12 - Votants : 12

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

Adoption du compte rendu du 29/01/2026 : à l'unanimité

Délibération 2026-02-26 02 (7.5) : Subventions 2026 aux associations

Il est proposé :

- de renouveler la subvention demandée par les 3 associations communales suivantes :
 - Comité de Fleurissement : 1 500 €
 - Société de Chasse : 1 000 €
 - Bibliothèque Plaisir de Lire : 300 €
- de verser une subvention à la cantine scolaire en compensation de la mise à disposition d'une ATSEM facturée par Grand Bourg Agglomération : 6 000 €
- de verser les subventions auparavant gérées par Grand Bourg Agglomération. En contrepartie, comme prévu par la CLECT du 31/05/2023, une attribution de compensation sera versée à la commune.
 - Bresse Tennis de table : 2 000 €
 - Bibliothèque Plaisir de Lire : 2 096 €
- d'aider les associations :
 - France Adot 01 (en faveur du don d'organes et de tissus) : 100 €
 - La Ligue contre le cancer : 100 €

Associations	Montant de la subvention 2026
Comité de fleurissement	1 500 €
Société de Chasse	1 000 €
Bibliothèque Plaisir de Lire	2 396 €
Cantine scolaire	6 000 €
Bresse tennis de table	2 000 €
France Adot 01	100 €
Ligue contre le cancer	100 €
TOTAL	13 096

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVE le versement des subventions telles que listées ci-dessus, pour un montant total de 22 526 €.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2026, au chapitre 65, compte 65748.

Délibération 2026-02-26 03 (7.1) : Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation au budget 2026

Madame le Maire expose au conseil municipal que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Suite à un incident technique du système informatique de la Direction Générale des Finances Publiques qui perdure depuis le 5 février 2026, le service de gestion comptable n'a pas pu valider le CFU définitif.

Dans ce cas, l'instruction comptable M57 permet de reporter au budget, de manière anticipée et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procèdera à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Les résultats 2025 sont les suivants :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	577 050,15
Dépenses de fonctionnement 2025	459 821,62
Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement	117 228,53
Résultats antérieurs reportés (002 RF au BP 2025)	184 053,60
Résultat cumulé au 31/12/2025 - Résultat à affecter	301 282,13

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2025	417 482,72
Dépenses d'investissement 2025	304 903,34
Résultat de l'exercice - Excédent d'investissement	112 579,38
Résultats antérieurs reportés (001 DI au BP 2025)	-70 499,21
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>+ 42 080,17</i>

Madame le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget 2026 de la manière suivante :
Considérant l'excédent de fonctionnement :

- d'inscrire la somme de 301 282,13 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté
- d'inscrire la somme de 42 080,17 € au compte 001 – Excédent d'investissement reporté

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVE les résultats de l'exercice 2025

ADOpte pour le budget primitif 2026 la reprise anticipée des résultats, à savoir

- d'inscrire la somme de 301 282,13 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté
- d'inscrire la somme de 42 080,17 € au compte 001 – Excédent d'investissement reporté

Délibération 2026-02-26 04 (7.2) : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE de maintenir les taux de taxe sur le foncier bâti, non bâti et de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

et de voter pour l'année 2026, les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

- Taxe sur le Foncier bâti : 26,83 %
- Taxe sur le Foncier non bâti : 38,51 %
- Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11,21 %

☞ Il est précisé la revalorisation des bases d'imposition faite par l'Etat sera de l'ordre de + 0,8 %.

Délibération 2026-02-26 05 (7.1) : Vote du budget primitif 2026 – Budget Principal

Madame le Maire fait une présentation détaillée du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement	858 197,13 euros
Section d'Investissement	664 611,30 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme

- de 858 197,13 euros en section de fonctionnement
- de 664 611,30 euros en section d'investissement.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- En section de Fonctionnement : 7,50 %
- En section d'Investissement : 7,50 %

☞ Ce budget a pu être élaboré grâce à un important travail des commissions. Les principaux projets, qui pourront être requalifiés par la prochaine équipe municipale, sont : une étude pour l'isolation des bâtiments de la mairie et de l'école élémentaire, l'achat d'un véhicule technique, la réfection de la toiture de l'école maternelle, divers matériel et mobilier pour la salle polyvalente et les services municipaux.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

C. PICARD liste les **demandes d'urbanisme, de voirie** qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

Commission Bâtiment / Voirie

Local tennnis : la porte qui avait été vandalisée va être changée.

Elagage : lors de la déviation mise en place pour la vogue, il avait été observé que des branches d'arbres gênaient le passage du car. La propriétaire et un prestataire ont été mis en relation pour prévoir un élagage.

Commission Urbanisme

Projet de constructions : le projet d'un constructeur sur une parcelle privée a été présenté en commission. Cette dernière a émis des souhaits de voir un type d'habitat se développer pour se fondre dans l'architecture locale. Toutefois, le constructeur reste libre de déposer un projet de son choix s'il respecte le PLU.

Commission Communication / Animation / Scolaire

Inauguration de la Maison des associations : beaucoup de monde et des retours positifs sur cette salle.

Elle sera prochainement mise à disposition des associations en contrepartie de la signature d'une convention d'occupation des locaux en cours de rédaction.

Cérémonie citoyenneté : sur 19 jeunes concernés, seuls 5 ont répondu et 3 étaient présents pour recevoir leur carte électorale.

AG Avenir Saindidois : l'AG a été suivie par une quarantaine de personnes. Le bilan financier est positif.

L'association va désormais se réunir sur un rythme scolaire. Une nouvelle assemblée aura donc lieu en septembre / octobre 2026.

Finale départementale des « petits champions de la lecture » : la commune a accueilli la finale du secteur ouest le 25/02. 20 élèves de différentes écoles étaient présents dont deux élèves de St Didier, Mathis Pelus et Kassy Clabaut. Cette dernière a remporté la victoire des « petites championnes de la lecture » et ira en finale départementale à Ferney Voltaire.

Affaires générales

Plan communal de Sauvegarde (PCS) : en complément des référents communaux, une quinzaine d'habitants de la commune a été sollicitée pour servir de relais sur leur quartier. Cette réserve communale permettra d'agir plus rapidement et au plus près du terrain notamment en cas d'orage violent.

Le PCS sera mis à jour au mois d'avril, après le renouvellement de l'équipe municipale.

Eglise : une plaque commémorative sera apposée dans la sacristie de l'Eglise en mémoire de Georges Lagrange, curé de St Didier d'Aussiat dans les années 70 et devenu évêque de Gap en 1988.

Recensement de la population : C. Picard remercie le travail des 2 agents recenseurs. Les premiers chiffres indiquent que la population est stable : 840 habitants sans tenir compte de ceux résidants en Ephad ou des étudiants (environ 20).

Liste électorale : la révision de la liste, depuis juin 2024, a donné lieu à 64 inscriptions et 77 radiations. Le nombre d'électeurs est donc de 614.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Catherine PICARD**